

Ce bonbon pasteur a interdit à trois de ses fidèles, tous candidats au BEPC, de porter les masques de protection contre le Coronavirus, pourtant une condition pour accéder en salle d'examen.

La page TGV de l'info raconte les faits : **«Trois candidats au BEPC refusent de composer car leur pasteur leur a interdit le port du masque. Une fois au centre d'examen ils sont interpellés par les surveillants à l'entrée, les candidats refusent catégoriquement de porter le masque.**

Le proviseur intervient en leur offrant des masques mais en vain ils refusent. Le proviseur appelle leur pasteur pour les convaincre, le pasteur aussi dit que ses fidèles ne portent pas de masque.

Le proviseur appelle le père des enfants (professeur d'université) lui aussi refuse, le proviseur appelle leur mère (elle même enseignante d'histoire audit lycée), la mère aussi refuse.

Sur ce, le délégué Minesec centre et adjoint directeur OBC arrivent y compris un convoi de grosses voitures, même jusque-là les trois candidats demeurent sceptiques. Pour finir ils remplissent les PV de désistement et rentrent chez eux »

Equinoxe TV a consacré un reportage sur cette affaire qui continue de faire les vagues. Il s'agit en effet, de l'Eglise Tabernacle de la Liberté, située à l'arrondissement Yaoundé 3.

L'église avait déjà une réputation sombre. Malgré les injonctions des autorités, interdisant les célébrations, elle n'avait pas daigné se conformer. Le sous préfet de Yaoundé 3 a donc ainsi ordonné la mise sous-scélé et procédé à l'interpellation de certains maîtres des lieux.

«Nous sommes là pour procéder à la fermeture de cette église dénommée Tabernacle de la liberté parce que cette église s'est rendue coupable de beaucoup de faits répréhensibles notamment l'incitation au non-respect des mesures gouvernementales pour la lutte contre le Covid-19, le rassemblement de plusieurs personnes à l'intérieur de cet édifice et l'endoctrinement pernicieux des fidèles », a expliqué sur Equinoxe TV Serge Hervé Biwele, sous-préfet de Yaoundé 3.